

FEUILLE OFFICIELLE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

PARAÎSSANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

Une à six lignes. 3 francs.
Chaque ligne au-dessus 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modification, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

N° 28.

JEUDI 3 JUILLET 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an. 15 francs.
Six mois. 8
Trois mois. 4
Un numéro. 0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision ministérielle en date du 15 mai 1866, M. DESHOUlières, commis de marine, provenant du Sénégal, a été appelé à continuer ses services aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

DÉCISION qui prescrit l'entrée en exercice, comme Trésorier-Pyeur des îles Saint-Pierre et Miquelon, de M. LITTAYÉ (Ernest).

Saint-Pierre, le 30 juin 1866.

NOUS COMMANDANT DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON,

Vu le décret impérial du 18 avril 1866 qui a nommé M. LITTAYÉ Ernest) trésorier-pyeur des îles Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de son père, démissionnaire, et les dépêches ministérielles des 3 et 17 mai derniers qui ont notifié cette disposition à l'Administration de la colonie;

Vu les articles 181, 182 et 183 du décret du 26 septembre 1855, sur le service financier des colonies;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date de ce jour, constatant la prestation de serment de M. Littayé (Ernest) entre les mains du chef de la colonie, et le récépissé du 27 juin 1866, attestant le versement au trésor de la somme de 6,000 francs formant le cautionnement auquel il est tenu,

Sur le rapport de l'Ordonnateur,

Avons décidé et décidons ce qui suit :

Article 1^{er}. M. Littayé (Ernest), nommé par décret impérial du 18 avril 1866 trésorier-pyeur des îles Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de son père, démissionnaire, sera installé et entrera en exercice demain 1^{er} juillet.

Art. 2. Il lui sera fait remise du service dans les formes prescrites par les règlements. Cette opération sera constatée par un procès-verbal des autorités administratives énumérant les valeurs diverses, ainsi que les registres, pièces de comptabilité, livres et effets mobiliers à porter à la charge du comptable.

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée partout où besoin sera, insérée à la Feuille et au Bulletin officiel de la colonie et déposée au contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 30 juin 1866.

V. CREN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Par arrêté du Commandant en date du 30 juin 1866, pris en conseil d'administration, le terrain situé au nord de la ville de St-Pierre, figurant au plan cadastral sous le n° 178, et borné au nord par un terrain vague, au sud par la rue Vigneau, à l'est par la concession Vigneau, Honoré, et à l'ouest par la rue du Barachois, a été concédé à M. Lemoine, Joseph, pour y construire une maison.

Le s^r Lemoine devra entourer ce terrain immédiatement et y construire la maison en vue de laquelle il lui est concédé dans le délai de deux ans, sous peine de déchéance.

Service de l'Ordonnateur.

AVIS.

Une demande a été adressée à l'Administration par le S^r Carrer, Gaspard, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, au Nord de la ville, figurant au plan cadastral sous le n° 344, borné au nord par la rue Gervais, au Sud par la propriété Darboure, Pierre, à l'Est par un terrain vague, et à l'Ouest par la rue de la Boulangerie.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 23 juin 1866.

3-3

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

Les sieurs Cormier, Onézime (charpentier); Quinette, François, et Cormier, Gratien (voiliers), ont adressé à l'Administration une demande tendant à obtenir le déclassement de la grève dite *Fichet des Grèves*, dont ils se sont rendus acquéreurs, et qui est bornée : au Nord, par la rue Carpillet, au Sud, par la rue de l'Armée d'Italie, à l'Est, par la grève Lemuet et à l'Ouest, par la rue Truguet.

L'enquête de commodo et incommodo est ouverte au secrétariat de l'Ordonnateur.

Un délai d'un mois, à partir de ce jour, est donné pour former opposition.

Saint-Pierre, le 23 juin 1866.

3-5

Une demande a été adressée à l'Administration par le S^r Barrieux, Jean, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, au nord de la ville, figurant au plan cadastral sous le n° 343, borné au Nord par la rue Gervais, au Sud par la concession Darboure et Dessuze, à l'Est et à l'Ouest par des terrains vagues.

Les personnes qui se croiraient foudées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 5 juillet 1866.

1-3

DOUANES.

ÉTAT de la quantité de Morues exportées de Saint-Pierre du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 1866.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois de juin.	ANTÉRIEU- REMENT.	TOTAL au 1 ^{er} juin.	PENDANT la période corresp. de 1865.	AUGMENT. dans la période de 1866.
Morue sèche.	900,188 k	2,308,979 k	3,209,167 k	2,759,192 k	449,975 k
Morue verte.	3,391,843 k	394,532 k	3,786,375 k	2,536,910 k	1,249,465 k

Saint-Pierre, le 2 juillet 1866.

Le Commissaire de l'Inscription maritime, chargé du service des Douanes,

TRANCHEVENT.

PARTIE NON OFFICIELLE.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Paris, le 26 mai.

L'Impératrice et le Prince Impérial ont honoré de leur visite l'institution impériale des Jeunes-Aveugles.

Sa Majesté et Son Altesse Impériale ont parcouru successivement, d'abord dans le quartier affecté aux garçons et ensuite dans celui des jeunes filles, les ateliers, les salles d'étude, les dortoirs et les infirmeries. Leur attention s'est particulièrement portée sur les procédés ingénieux à l'aide desquels on enseigne aux jeunes aveugles la lecture, l'écriture, les principales notions des lettres et des sciences, et la musique, pour laquelle ils montrent une aptitude si remarquable.

Après avoir examiné l'établissement dans tous ses détails et visité la chapelle, l'Impératrice s'est rendue, avec son auguste Fils, dans la salle de musique, où les élèves, parmi lesquels on compte plusieurs lauréats du Conservatoire, ont exécuté des chœurs et des symphonies à grand orchestre.

L'Impératrice et le Prince Impérial ont daigné ensuite réunir les élèves des deux sexes dans le jardin de l'institution et interroger avec une bonté touchante un grand nombre d'entre eux.

De vives acclamations ont salué leur arrivée et leur départ.

NOTICE SUR LES ILES ST-PIERRE ET MIQUELON.

Suite (1).

Travaux publics. — Dans ces dernières années, et surtout depuis 1859, les travaux publics ont été poussés avec activité à Saint-Pierre et Miquelon. La route Iphigénie, ainsi nommée parce qu'elle a été commencée par les marins de cette frégate, a été continuée sur une longueur d'environ 2,200 mètres, jusqu'à l'extrémité de l'île Saint-Pierre. La route du bord de la rade dite de Gueydon, en l'honneur de l'amiral de ce nom qui l'a faite ouvrir, a été prolongée de 450 mètres (2).

Des canaux de dessèchement ont été commencés.

Un quai qui n'aura pas moins de 134 mètres de longueur, avec escaliers et plans inclinés, a été commencé en 1862 dans le port de Saint-Pierre et doit être terminé à la fin de 1863 (3); les remblais que ces travaux ont nécessités ont permis de niveler une partie des rues de la ville qui sont presque toutes aujourd'hui praticables aux voitures. Des égouts ont été établis partout où cela était nécessaire.

La construction d'un abattoir a fait ouvrir une large voie de communication à travers un quartier autrefois impraticable. On a également institué deux salles d'asile, bâti une maison de commandement à Miquelon, une habitation pour les gardiens du phare de Galantry; une caserne pour les gendarmes à l'île aux Chiens, deux nouveaux phares, etc (4). La cale du Gouvernement à Saint-Pierre, a été allongée et remise à neuf, une grande fontaine a été achetée, pour être placée sur la place Napoléon (5); un cure-môle à vapeur est attendu de France pour nettoyer et creuser le port et la rade. Enfin, à Miquelon, une église neuve sera livrée au culte incessamment (6).

L'exécution de ces travaux a été facilitée par l'arrivée dans l'île de 50 soldats disciplinaires qui ont rendu d'excellents services (7).

Température. — Pendant les mois les plus chauds (juillet et août), la température des îles Saint-Pierre et Miquelon ne s'élève guère au-dessus de 20 à 25° centigrades; en hiver, pendant les mois de janvier et février, elle est ordinairement de 15° au-dessous de zéro et descend quelquefois jusqu'à 24°. La moyenne annuelle est environ de 9° centigrades au-dessus de zéro.

Climat. — Le climat est fort sain et la température est meilleure que dans les autres îles du golfe Saint-Laurent.

Saisons. — L'hiver dure cinq à six mois; pendant près de quatre mois, du milieu de novembre à la fin de mars, une neige épaisse couvre partout la terre et intercepte les voies de communication. Les neiges commencent à fondre en avril; mais le froid est encore rigoureux et de fortes brises du sud, accompagnées de pluies battantes, se font alors sentir.

Il règne en mai et juin des brumes qui persistent quelquefois quinze à vingt jours, et qui sont si épaisse qu'on ne peut souvent distinguer les objets à dix pas de distance.

Vers la fin d'avril, la végétation engourdie reprend son activité, et

(1) Extrait de la *Revue maritime et coloniale* (voir la *Feuille officielle* des 23 et 28 juin).

(2) Le projet de conduire cette route jusqu'à l'anse Henry est en voie d'exécution — Les équipages du *Darien*, de la *Bellonne*, de la *Thémis* et du *Du Chayla* l'ont déjà prolongée dans cette Direction de 180 mètres.

(3) Ce quai est terminé; il a été prolongé de 50 mètres jusqu'à la cale du Gouvernement, vers l'Est, et pourvu dans cette partie de plans inclinés.

(4) Un ouvrage pour les orphelines, des bains publics, une imprimerie viennent d'être créés. Un cimetière nouveau établi dans le Nord de la ville est sur le point d'être terminé.

(5) Les travaux d'installations de cette fontaine qui doit être aujourd'hui placée sur le quai de la Roncière, sont en cours d'exécution.

(6) Cette église a été terminée et livrée au culte en 1865.

(7) Le détachement des disciplinaires a été réduit à 25 hommes depuis trois ans.

les plantes croissent avec rapidité. La belle saison se prolonge ordinairement jusqu'en octobre.

Pluies. — Les pluies sont généralement rares et passagères, en été; au début du printemps et de l'automne, elles sont abondantes et accompagnent presque toujours les grandes brises soufflant de l'O. au S.E. inclusivement.

Vents. — Les vents régnants varient du S. au N. en passant par l'O. En avril, ils remontent peu à peu vers l'E.

Pendant la belle saison les vents les plus fréquents sont ceux du N. O. Les vents de S. E., de S. et de S. O. sont ceux du mauvais temps. Les plus impétueux sont ceux du N. E. et ceux du S. E. On désigne les premiers sous le nom d'*anordies* et les seconds sous le nom d'*assuétudes*.

Près des côtes les vents de N. O. mollissent au coucher du soleil.

Marées — A Saint-Pierre, la hauteur de la pleine mer, aux nouvelles et pleine lunes, est de 2^m, 60; — l'établissement se fait à 9 heures aux mêmes époques.

Phares. — Un phare est établi sur la pointe à Galantry; pendant la saison des pêches deux coups de canons y sont tirés toutes les deux heures, lorsqu'il y a de la brume. Le phare répond en outre coup pour coup aux navires qui tirent en mer la nuit comme le jour. Un second phare a été élevé dernièrement à la Pointe aux Canons.

Aurore boréale. — Il ne se passe pas d'année sans que l'on ait occasion d'observer plusieurs aurores boréales aux îles Saint-Pierre et Miquelon; c'est plus particulièrement au mois d'avril qu'elles se montrent. Elles embrasent quelquefois toute l'atmosphère.

Baromètre. — Le maximum de hauteur moyenne du baromètre pendant les douze mois de l'année est de 765 millimètres et le minimum de 738, ce qui donne une hauteur moyenne annuelle de 752 millimètres.

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MANCHE (CÔTES NORD DE FRANCE). — Bouée à cloche sur la Fille (baie de Cancale).

Le 20 mai 1865, on a mouillé une bouée à cloche peinte en bandes alternatives rouges et noires sur le récif la Fille, situé dans la baie de Cancale (côtes nord de France), département d'Ile-et-Vilaine.

La bouée est mouillée par 15 mètres de fond aux plus basses mers, à 80 mètres dans le N. 28° O. du récif, et dans les relèvements suivants: la maison de Ronnaban, par la pointe Ouest des rochers du fort des Rimains; le Grand-Chevreuil, ouvert de la pointe du Mainga. Corrigez le Portulan de la Manche, page 323, et les cartes n° 822, 824, 878.

Océan Atlantique Nord. — Feu à éclats sur le cap Mercer (côte sud de Terre-Neuve).

Le bureau des travaux publics, à Saint-Jean-Terre-Neuve, informe les navigateurs que le 27 juin 1865, on a allumé un feu dans une tour récemment construite sur le cap Mercer, extrémité S.-E. de l'île Bruinet, dans la baie Fortune.

Le feu est à éclats blancs, montrant un éclat chaque dix secondes; il est élevé de 124 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, et avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 25 milles environ sur tout l'horizon, excepté entre l'O. 7° 15' S. et le N. 29° 45' O., relèvements entre lesquels il est caché par la terre.

Le cap Mercer est un promontoire escarpé, situé par 47° 15' 30" N., 58° 11' 59" O.

Les relèvements sont vrais, et la variation de 25° 45' N. O., en 1865.

Cet avis modifie la série E, n° 17 b, et les cartes n° 313, 893, 1437 et 1465.

Océan Atlantique Nord. — Feu sur la pointe Fédéral, (Etats-Unis).

Le 30 avril 1866, on a allumé le feu de la pointe Fédéral, situé au côté Nord de New-Inlet et au côté Nord de l'entrée de la rivière du cap Fear, Caroline du Nord

Le feu est fixe blanc, élevé de 15^m 2 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 12 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre.

La tour est au milieu du toit d'une maison en bois; elle est blanche, la lanterne est noire, et elle est située par 33° 58' 4" N., 80° 15' 2" O.

Feu de l'île Cockspur. — Rivière Savannah.

Le 25 avril 1866, on a allumé le feu de l'île Cockspur, situé dans la rivière Savannah, Géorgie.

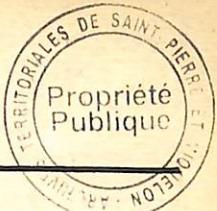
Il est fixe blanc, élevé de 7^m 60 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 8 milles.

La tour est blanche, et l'appareil d'éclairage est dioptrique et du quatrième ordre (6^e).

Feu d'Oyster-Beds. — Rivière Savannah.

Egalement, le 25 avril 1866, on a allumé le feu d'Oyster-Beds, situé dans la rivière Savannah, Géorgie.

Le feu est fixe rouge, élevé de 10^m 6 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir de 10 milles.



La tour est blanche, et l'appareil d'éclairage est dioptrique et du quatrième ordre (6e).

Ces avis affectent la série E, n° 387, 415 et 416 ; effacez les mots *éteints*.

MER MÉDITERRANÉE. — *Modification de l'éclairage du port de Messine (côte Est de Sicile).*

Le Ministre de la marine à Florence fait connaître aux navigateurs que, le 1^{er} juin 1866, on modifia comme suit l'éclairage du port de Messine, situé sur la côte Est de Sicile :

Le feu placé sur l'angle extérieur du fort Campana de San-Salvatore, à l'entrée du port, qui est rouge, sera *fixe vert*; celui de la pointe Secca, entre le fort San-Salvatore et la tour San-Ranieri, qui est blanc, sera *fixe rouge*:

Et enfin le feu de la tour San-Ranieri montrera, comme à présent, un feu alternativement *rouge* et *blanc* de 2 minutes en 2 minutes.

Cet avis affecte la série D, n°s 221 et 222, et les cartes n°s 1919, 1938 et 2113.

VARIÉTÉ.

On mandate de Dartmouth les faits curieux que voici :

« Pendant toute la journée d'hier et la nuit dernière, nous avons eu de violents coups de vent de la partie S. à S.-S.-O., la mer houleuse et le port presque inabordable. Hier au matin, le sloop français *Auguste-Marie*, allant de Saint-Malo à Plymouth, en essayant d'entrer dans notre havre, est allé s'échouer sur le banc de sable Bée. Dans l'après-midi, le steamer remorqueur, étant parvenu à mettre dehors, s'est porté sur les lieux du sinistre pour opérer le sauvetage du navire et des hommes qui le montaient; mais il ne put approcher assez près pour y porter une aussière.

« Un chien de Terre-Neuve qui se trouvait à bord du steamer parvint à établir une communication avec l'*Auguste-Marie* et le rivage, au moyen d'un funin ayant plus de 70 brasses de longeur et auquel on attacha l'aussière du steamer, que l'équipage du sloop échoué attira à son bord. De cette manière, le bateau remorqueur put mettre le sloop français en sûreté dans le port.

« Un matelot de l'*Auguste-Marie*, qui était tombé accidentellement à la mer, aurait en outre infailliblement péri si le chien de Terre-Neuve dont il vient d'être question ne s'était pas élançé immédiatement à l'eau et ne l'eût soutenu jusqu'à ce que l'on vint le sauver. »

UN PATRIOTE ANGLAIS.

Une scène singulière et qui est un nouveau trait à ajouter à ceux déjà si nombreux de l'excentricité des Anglais, a eu lieu hier au *Paradis des enfants*, magasin de jouets situé rue de Rivoli, au coin de celle du Louvre. Cet établissement, l'un des plus vastes de Paris, possède parmi les nombreux objets de toute sorte destinés à des cadeaux d'étrennes, des jeux, des panoramas de batailles, d'énormes têtes en carton, des boîtes de photographies, dont les sujets sont arrangés de telle façon qu'ils représentent le type anglais souvent ridiculisé à la façon des charges de Gavarni.

Or, un grand Monsieur à l'air grave, à la mise élégante, ayant l'accent britannique très-prononcé, entre vers midi au *Paradis*, désigne un panorama figurant un combat dans lequel les Indiens révoltés sont vainqueurs des Anglais. « Combien ce chose? dit-il. — Vingt-cinq francs. — Oh! yes, donnez... Avez-vous d'autres encore? — Il en reste une douzaine, dit le commis. — Donnez toutes, ajouta gravement l'insulaire. »

Puis, accompagné du premier commis, il visite minutieusement le magasin jusqu'au sous-sol qui sert de réserve, et fait mettre de côté tous les jouets à sujets anglais, puis avisant le calorifère, il dit au commis : « Mettez tout là-dedans... brûlez! je souffre pas que les joujoux tournent le Angle-terre pour ridicule... Brûlez! je payai... Combien? »

On fait le compte : il s'élève à 1,875 fr. 50 c. L'Anglais solde, assiste à l'auto-da-fé des jouets et se retire d'un air satisfait en disant : « Je vais en faire autant chez tous les autres marchands!... »

Journal de Granville.

ÉTAT CIVIL.

NAISSANCES.

22 juin. — MARCADET, Anthoine-Louis.
1^{er} juillet — Lelièvre, Marie-Louise-Augustine.

DÉCÈS.

- 22 juin. — LE BEGUEC, Ange, marin, âgé de 20 ans, né à Ploumagoar, Côtes-du-Nord.
23 juin. — LECONTE, Jules-Auguste, marin, âgé de 18 ans, né à Saint-Nicolas, Manche. — QUILGARS, Jacques, marin, âgé de 21 ans, né à Merzer, Côtes-du-Nord.
25 juin. — LESEIGNEUR, Auguste-Joseph, marin, âgé de 33 ans, né à Eléot, Seine-Inférieure. — LEGROS, Alfred-Anatole, marin, âgé de 37 ans, né à Criquibœuf, Seine-Inférieure. — VIARD, Philibert-Jules, marin, âgé de 31 ans, né à Saint-Martin, Seine-Inférieure.
27 juin. — DURAND, Julien, marin, âgé de 50 ans, né à Plestan, Côtes-du-Nord, habitant de cette île.
28 juin. — FOUCHE, Victor, maréchal-des-logis d'artillerie de marine, âgé de 34 ans, né à Fontenoy-le-Château, Vosges.

STATISTIQUE MÉDICALE DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON PENDANT L'ANNÉE 1865.

On a enregistré 100 naissances : 47 garçons, 51 filles. Il y a eu, en outre, 3 mort-nés.

Le plus grand nombre mensuel des naissances a eu lieu en octobre : 13; le moindre, en juin : 3.

Plus de 100 enfants ont reçu avec succès l'inoculation vaccinale. Nulle épidémie n'a sévi, cette année, sur les enfants du premier âge.

Le nombre des décès ne dépasse pas 69 : 52 du sexe masculin; 17 du sexe féminin.

Par rapport à la *fixité de la résidence*, ces décès se divisent ainsi : Population flottante, 26; population résidente : 42; étranger : 1.

Par rapport à la *localité*, les décès ont eu lieu : En ville : 35; à l'hôpital 21; en mer à bord d'un navire : 1; noyés : 4; disparus en mer : 8. Ces derniers se trouvaient dans des embarcations qui ont certainement sombré au large.

Par *trimestre*, la mortalité se répartit ainsi. 1^{er} trimestre : décès en ville, 8; à l'hôpital, 3; — 2^e trimestre : en ville, 8; à l'hôpital, 10. — 3^e trimestre : en ville, 9; à l'hôpital, 5, noyé, 1. — 4^e trimestre : en ville, 11, à l'hôpital, 3; noyés, 3.

Relativement à l'*âge*, les décès se chiffrent de la manière suivante : de 1 heure à 5 ans, 13; de 5 à 10 ans, 4; de 10 à 20 ans, 5; de 20 à 35, 19; de 35 à 50 ans, 14; de 50 à 80 ans, 6.

Un nombreux cortège accompagnait samedi dernier, au champ du Repos, les restes mortels du maréchal-des-logis d'artillerie Fouché, que tout le monde aimait et estimait à Saint-Pierre.

Ce brave sous-officier a succombé vendredi, 29 du courant, aux atteintes d'un mal contracté au service, dans les colonies chaudes, et dont le germe fatal ne s'est, hélas! que trop promptement développé sous le rude climat de nos îles.

Avant de quitter le cimetière, le maréchal-des-logis de gendarmerie Goujon a lu sur la tombe qui allait se fermer pour toujours, les lignes suivantes, qui résument en quelques mots l'honorables carrière de son collègue et ami :

MESSIEURS,

Permettez-moi avant de quitter cette tombe autour de laquelle nous nous sommes fait un devoir de nous réunir, de dire quelques mots d'adieu à notre brave camarade et ami Fouché.

Fouché, Victor, est né le 30 septembre 1832, à Fontenoy, département des Vosges.

Entré au service à la 1^{re} compagnie d'ouvriers d'artillerie de la marine le 13 juin 1854, il fut nommé brigadier le 5 juillet 1858; maréchal-des-logis fourrier le 3 novembre 1859, et maréchal-des-logis le 1^{er} janvier 1862.

Il fut successivement détaché à Saint-Denis (île de la Réunion), et à Gorée (Sénégal); et enfin, le 13 avril 1863, Fouché était désigné par son colonel pour commander le détachement d'artillerie de marine stationné dans cette colonie.

La santé du maréchal-des-logis Fouché avait reçu de rudes atteintes pendant son séjour au Sénégal; c'est là qu'il avait puise le germe de la cruelle maladie qui devait l'enlever si prématurément à sa famille et à ses camarades.

Malgré ses terribles souffrances, il a toujours voulu rester à son poste, donnant l'exemple du courage et de la persévérence dans l'accomplissement du devoir. — Ses bons et loyaux services venaient de lui valoir, il y a peu de temps, la décoration de la médaille militaire.

Messieurs, au nom de sa vieille mère et de ses frères et sœurs, au nom de mes camarades, et au nom du régiment d'artillerie de marine, de ce corps d'élite, je vous remercie tous d'être venus vous joindre à nous pour conduire à sa dernière demeure notre camarade Fouché.

Au revoir, Fouché, je suis ici l'écho de tous vos camarades : la



terre vous sera légère, parce que vous avez fini en chrétien, après avoir vécu en brave et loyal soldat.

Votre fin si douloureuse est pour nous d'un haut enseignement; nous tâcherons de devenir meilleurs, afin que, lorsque sonnera notre dernière heure, bientôt, ce soir peut-être, quand Dieu l'ordonnera, nous puissions vous aller retrouver au séjour des justes.

Au revoir donc, ami Fouché;
Au revoir pour la dernière fois.

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires étrangers.

Le 27 juin. — goë. ang. *Marie-Adèle*; cap. Mc Lean, ven. de Québec, chargée de bois de construction.

Le 28 juin. — goë. ang. *Amanda*, cap. Joneas, ven. de Miramichi, chargée de planches.

Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

Goëlettes locales.

Le 28 juin. — *Vainqueur des jaloux*, p. Cruchon, 3,500 morues; — *Eugénie-Marie*, p. Chapdelaine, 3 mille morues; — *Pigeon*, p. Gorand, 1,500 morues.

Le 29 juin. — *Colombe*, p. Prevert, 2,700 morues.

Le 30 juin. — *Marie-Françoise*, p. Jouble, 2 mille morues; — *Reine des anges*, p. Hubert, 6 mille morues; — *Rigolette*, cap. Brache, 3,500 morues; — *Adelaide*, p. Fauchon, 1,700 morues.

Le 1^{er} juillet. — *Elisabeth*, p. Cordon, 1,800 morues; — *Marie-Caroline*, p. Gorond, 6 mille morues; — *Marie*, p. Lafond, 5 mille morues.

Le 2 juillet. — *Mère de famille*, p. Richard, 18 mille morues.

Le 3 juillet. — *Sea Lark*, p. Gautier, 7 mille morues; — *Décidée*, p. Fanouillière, 11 mille morues.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

Navires métropolitains :

Le 29 juin. — br. *Saturne*, cap. Levavasseur, all. à la Guadeloupe, chargé de morue sèche; — br. *Georges-Auguste*, cap. Eloy, all. à la Guadeloupe, chargé de morue sèche.

Navires étrangers.

Le 28 juin. — goë. ang. *Emily Corbett*, cap. Mc Leod, all. à Sydney, sur lest.

Le 30 juin. — goë. ang. *Georges Prescot*, cap. West, all. à Sydney, sur lest.

Le 2 juillet. — goë. ang. *Industry*, cap. Allard, all. à Gaspé, sur lest.

Le 3 juillet. — goë. ang. *Marie-Adèle*, cap. Joneas, all. à Sydney, sur lest; — goë. ang. *Advalorem*, cap. Boudrot, all. à Sydney, sur lest.

Navires Métropolitains et goëlettes locales allant au banc de pêche.

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

Navires métropolitains.

Le 27 juin. — *Chimiste*, cap. Chancerel.

Le 29 juin. — *France*, cap. Raut; — *Augustine*, cap. Raoult, — *Adour*, cap. Séverie, — *Eugénie*, cap. Foucault.

Le 30 juin. — *Abraham*, cap. Guédon.

Goëlettes locales :

Le 17 juin. — *Jeune Française*, p. Desparmet; — *Vincent*, p. Petitpas; — *Gabrielle*, p. Lefray; — *Cité de St Pierre*, p. Jacquet; — *Jessie*, p. Neveu; — *Coquette*, p. Boyer; — *Aleyon*, p. Levallon; — *Fauvette*, p. Letournel; — *Jeune Auguste*, p. Magnant; — *Créole*, p. Lefranc; — *Catalina*, p. Coste; — *Malakoff*, p. Legasse; — *Orénoque*, p. Cadiou; — *Jacques-François*, p. Hertru; — *Marquis de Canis-Laramandy*.

Le 18 juin. — *Louise*, p. Fouché; — *Constance*, p. Lainé; — *Hortense*, p. Féron; — *Argo*, p. Silhouette; — *Sté-Anne*, p. Bernard; — *Unice*, p. Landrin; — *Maria*, p. Quemeré; — *Junon*, p. Viré; — *Emma*, p. Fauchon; — *Courageuse*, p. Jugan; — *Fleur-de-Marie*,

p. Lefevre; — *Brise*, p. Legalais; — *Sté-Anne*, p. Lacoste; — *Mary Frazer*, p. Mugabure; — *Lion*, p. Coste; — *Pêcheur*, p. Barbu; — *Zélie*, p. Brière; — *Tigre*, p. Coste; — *Marie-Clémence*, p. Girardin; — *Vengeur*, p. Delisle; — *Charles-Henry*, p. Lechaudelair; — *Bontia*, p. Legasse; — *Vague*, p. Girault; — *Charles*, p. Sachet; — *Elisa-Marie*, p. Detcheverry; — *Marie-Emilie*, p. Quesnel; — *Anna-Adèle*, p. Goudé; — *Sébastopol*, p. Chourito.

Le 19 juin. — *Emile-Edouard*, p. Girardin; — *Ecureuil*, p. Lelong; — *Clémence*, p. Gomérien; — *Emilie*, p. Coste.

Le 21 juin. — *Comète*, p. Dauvet; — *Hopeful*, p. Noury; — *Trois Sœurs*, p. Mouton; — *Eva*, p. Charpentier; — *Gentilla*, p. Thébault.

Le 23 juin. — *Mouette*, p. Aufray; — *Hirondelle*, p. Richard; — *Providence*, p. Richard.

Le 29 juin. — *Vainqueur des jaloux*, p. Cruchon; — *Eugénie-Marie*, p. Chapdelaine; — *Pigeon*, p. Gorond; — *Colombe*, p. Prevert.

Le 2 juillet. — *Marie-Françoise*, p. Jouble; — *Reine des anges*, p. Hubert; — *Rigolette*, cap. Brache; — *Adelaide*, p. Fauchon; — *Elisabeth*, p. Cordon; — *Marie-Caroline*, p. Gorond; — *Marie*, p. Lafond; — *Mère de famille*, p. Richard.

ABATTOIR PUBLIC.

ÉTAT des animaux abattus du 26 juin au 2 juillet inclusivement.

DATES.	BŒUFS ET VACHES.	VEAUX.	MOUTONS	COCHONS.
26 juin	2	3	8	"
27 —	2	4	1	"
28 —	"	"	"	"
29 —	2	1	7	"
30 —	1	2	7	"
1 ^{er} juill.	1	1	6	"
2 —	1	"	"	"
TOTAUX.	9	11	29	"

A VENDRE OU A LOUER

EN UN OU PLUSIEURS LOTS.

Un établissement de commerce se composant de :

1^{er} Deux magasins servant de dépôt de marchandises;

2^o Une grande boutique avec comptoir y attenant;

3^o Une maison d'habitation avec grand jardin et cour, ayant issue sur le chemin qui le sépare de la grève Beau-Bassin,

Le tout situé rue Grandchain;

4^o Un magasin avec boutique situé rue Lamentin.

S'adresser, pour traiter, à M. HUMBERT, gérant de la maison A. DEMALVILAIN.

1-4

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

NUMÉRO DE JANVIER 1866.

PRIX : 1 FRANC.

Comme nous l'avions annoncé, on peut se procurer le n^o de FÉVRIER, qui vient de paraître.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.